

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

FOURNITURE DE GAZ POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

MAITRE DE L'OUVRAGE

Commune de PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
ESPLANADE DU GENERAL DE GAULLE - 29590 PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H

☎ 02 98 73 04 38 - 📠 02 98 73 16 18 ✉ accueil-mairie@pontdebuislesquimerch.fr

OBJET DE LA CONSULTATION

Fourniture de gaz pour les bâtiments communaux.

REMISE DES OFFRES

Date limite de réception :

- Le vendredi 23 octobre 2015 à 12 heures.

1 - OBJET DE LA CONSULTATION

Fourniture de gaz pour les bâtiments communaux avec puissance supérieure à 30 Mwh/an :

- Halle des sports ;
- Nouvelle mairie ;
- Espace François Mitterrand ;
- Stade du Drénit ;
- Groupe scolaire 14B rue des Ecoles ;
- Groupe scolaire 14T rue des Ecoles.

2- CONDITION DE LA CONSULTATION

2-1 DEFINITION DE LA PROCEDURE

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée, définie à l'article 28 du code des Marchés Publics (C.M.P.)

2-2 NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE

Le marché sera conclu avec une seule entreprise ou un groupement d'entreprises. En cas de groupement, celui-ci sera conjoint solidaire.

2-3 OPTIONS

Les options sont autorisées.

2-4 DELAIS

Le marché sera conclu pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

2-5 MODIFICATIONS DES DETAILS AU DOSSIER DE CONSULTATION

La personne responsable du Marché se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées **au plus tard 6 jours** avant la date limite de remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2-6 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 90 jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3 - PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

L'acte d'engagement devra obligatoirement être signé au moins par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidat(s) ou selon les directives figurant sur le document à l'emplacement réservé pour la signature.

Les autres pièces à remettre avec l'offre seront également signées conformément à l'acte d'engagement s'il est prévu explicitement un espace pour la signature en fin de document.

3-1 DOCUMENTS FOURNIS AUX CANDIDATS

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- Le présent règlement ;
- Les pièces contractuelles du projet de marché :
 - L'acte d'engagement,
 - Le Cahier des charges.
 - Les données de consommation pour l'année 2015.

3-2 COMPOSITION DE L'OFFRE A REMETTRE PAR LES CANDIDATS

Le dossier à remettre par les candidats sera placé dans une enveloppe cachetée. Il comprendra :

- Une lettre présentant la candidature et les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, les habilitations nécessaires pour représenter les co-traitants ;
- L'ensemble des pièces mentionnées au 2 et 3 de l'article 45 du Code des Marchés Publics ;
- Un projet de marché comprenant :
 - L'Acte d'Engagement dûment complété, daté et signé,
 - Le Cahier des charges,
 - Un tableau des prix détaillé par site,
 - Un mémoire technique précisant les moyens, les services disponibles, l'organisation mise en œuvre pour répondre au suivi du contrat.

4 - ELIMINATION DES CANDIDATS - JUGEMENT DES OFFRES

4-1 ELIMINATION DES CANDIDATS

Toute proposition incomplète ou qui ne respecterait pas les directives du présent règlement ne sera pas étudié.

Toute proposition complète et conforme mais où il serait mis en évidence une incapacité du (des) candidat(s) à réaliser la totalité de l'objet du présent dossier de consultation, sera rejetée.

4-2 JUGEMENT DES OFFRES

Il sera choisi l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants :

- Montant de la prestation : 60 %
- Organisation et moyens humains mis en œuvre pour répondre au suivi du contrat : 40%.

Suite à l'ouverture des plis, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les entreprises présentant les offres économiquement les plus intéressantes.

5 - CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

L'offre sera transmise avec les mentions suivantes :

Fourniture de gaz pour les bâtiments communaux.

L'offre devra être adressé à :

**Monsieur Le Maire de PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
Esplanade du Général DE GAULLE
29590 PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H**




Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquée dans la page de garde du présent règlement.

Les dossiers non remis à la date seront renvoyés à leurs auteurs.

6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent s'adresser à :

**Monsieur Le Maire de PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
Esplanade du Général DE GAULLE
29590 PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H**

 02 98 73 04 38  02 98 73 16 18  accueil-mairie@pontdebuislesquimerch.fr